

DEC213132DR15

Décision portant habilitation de M. Benjamin Masset aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5798 (LOMA) : M. Benjamin Masset

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Talence, le 21 septembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213044INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Cousin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim - science politique et sociologie comparatives (CED).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim - science politique et sociologie comparatives (CED), et nommant M. Xabier Itcaina, directeur, et Mme Thivet, directrice adjointe ;

Vu la décision DEC212254INSHS en date du 21 juillet 2021 portant nomination de Mme Sophie Duchesne aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Delphine Thivet, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 18 juin 2021.

II. A compter de cette même date, M. Olivier Cousin, Professeur des universités à l'université de Bordeaux, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

